

Communiqué de presse du 09/04/2024

#Auvergne-Rhône-Alpes #Artisanat du bâtiment #Patrimoine #Environnement

Auvergne-Rhône-Alpes : TROPHEES DES ARTISANS DU PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT C'est parti pour la 22^e édition !

Les entreprises artisanales du bâtiment, les collectivités et associations intéressées ont **jusqu'au 13 septembre** pour adresser leur dossier à la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes. Un jury de professionnels examinera leur dossier mi-octobre. **Résultats dévoilés le 11 octobre !**

Concours de référence pour valoriser le savoir-faire et le talent des artisans de la région, les Trophées des Artisans du Patrimoine et Environnement permettent de souligner leur implication dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine ancien, garant de notre héritage historique et culturel, dans le respect de l'environnement, des styles régionaux mais aussi des monuments historiques. Ils soulignent également leur capacité à prendre en compte les nécessaires transitions climatiques, économiques, politiques, sociales et sanitaires.

Les Trophées des Artisans du Patrimoine et Environnement sont soutenus par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Groupama, PRO BTP, le journal du bâtiment et des travaux publics. Participant également la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le CAUE régional, la Fondation du Patrimoine, l'Ordre des architectes, et l'association Patrimoine Aurhalpin. Ces partenaires constituent, en partie, le jury décernant les récompenses.

Dominique Guiseppin, président de la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes

« Les Trophées des Artisans du Patrimoine et de l'Environnement révèlent toute la vitalité et la passion de nos artisans pour répondre parfois à de grandes difficultés techniques, mais aussi esthétiques et environnementales. Ces trophées montrent tout le talent et le savoir-faire qui convoquent parfois plusieurs générations. Pour la CAPEB il est formidable de pouvoir mettre en valeur, à travers ces trophées, leur savoir-faire et de le faire savoir... »

5 catégories de prix et 1 prix spécial

Transmission des savoir-faire

Récompense une entreprise artisanale qui a mis en œuvre une réelle volonté de sensibiliser et transmettre des savoir-faire spécifiques du patrimoine bâti ancien, à une personne en stage, en apprentissage, en reconversion ou toute autre formation permettant la transmission des savoir-faire.

Intégration des enjeux énergétiques

Récompense une entreprise qui a pris en compte les questions de performance thermique et environnementale bien identifiées (étanchéité à l'air, gestion de l'humidité, etc.) dans le cadre d'un projet de rénovation ou de restauration d'un patrimoine bâti ancien, avec le souci du respect des modes constructifs d'autrefois et matériaux compatibles et cela pour l'ensemble du cycle de vie du bâtiment.

Respect architectural et culturel

Récompense une réalisation qui a su repérer, respecter, rénover et mettre en avant les spécificités architecturales du bâtiment dans son cadre et environnement socio-culturel.

Promotion des métiers du patrimoine

Récompense une entreprise ou institution (association, collectivité...) qui par le biais d'une rénovation ou restauration d'un bâtiment a mis en lumière les savoir-faire et la qualité patrimoniale de son territoire. Révèle l'importance de conserver et valoriser le patrimoine architectural vernaculaire comme composante culturelle et touristique d'un lieu, d'une collectivité, d'un territoire et cela auprès d'un grand public ou public avisé.

Savoir-faire traditionnel

Récompense une entreprise artisanale pour une réalisation qui a mis en œuvre des savoir-faire anciens et traditionnels, qui permet le maintien de compétences métiers spécifiques.

Prix Spécial du Jury

Prix laissé à la libre appréciation du jury de vouloir récompenser une entreprise artisanale qui a montré des qualités exceptionnelles sans pour autant répondre à une catégorie particulière.

A qui s'adressent les Trophées ?

A tous les artisans qui :

Interviennent aussi bien sur le patrimoine vernaculaire (maisons de villages, fermes, chapelles, moulins, lavoirs etc.) que sur les monuments historiques inscrits ou classés.

Contribuent à sauvegarder les traditions, styles régionaux et savoir-faire.

Partagent ces valeurs : passion de la rénovation/restauration, du travail bien fait, utilisation des matériaux locaux, respect de l'environnement, etc.

Souhaitent intégrer un réseau d'artisans compétents et reconnus.

Les associations et collectivités peuvent également déposer un dossier.

Date limite de dépôt de candidature : 13 septembre 2024. L'envoi des dossiers se fait sous format numérique uniquement à l'adresse suivante : trophees-patrimoine@capeb-auvergne-rhone-alpes.fr

Pour en savoir plus : CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes : 04 72 85 06 66

Le dossier de candidature et le règlement sont à disposition sur le site Internet de la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes : <http://www.capeb.fr/auvergne-rhone-alpes>

À propos de la CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du Bâtiment, lequel dénombre en Auvergne-Rhône-Alpes 80 000 entreprises artisanales (98 % des entreprises de la branche) et 100 000 salariés, dont 10 500 apprentis. Il représente également 10,5 milliards de chiffre d'affaires (64 % du total de la branche).